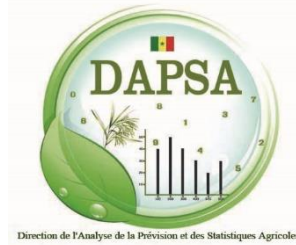
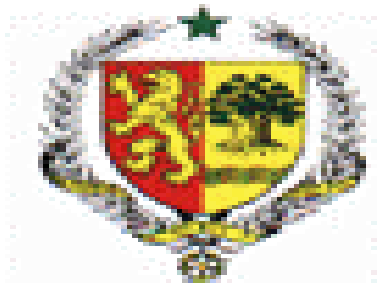


République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'EQUIPEMENT RURAL**

Direction de l'Analyse, de la Prévion
Et des Statistiques Agricoles



RAPPORT DE PRESENTATION DES RESULTATS DEFINITIFS LA CAMPAGNE AGRICOLE 2016/2017



Mai 2017

SOMMAIRE

I. CONTEXTE

II. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

- 2.1. Situation de l'hivernage
- 2.2. Mise en place des intrants
- 2.3. Situation phytosanitaire

III. MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUETE

- 3.1. Méthodologie de l'enquête
 - 3.1.1 Plan d'échantillonnage
 - 3.1.2 Plan de sondage
- 3.2. Dispositif de l'enquête
 - 3.2.1 Dispositif en ressource humaine
 - 3.2.2 Supports de collecte
 - 3.2.3 Organisation du contrôle, transfert et traitement des données
- 3.3. Planning de l'enquête
- 3.4. Traitement informatique des données

IV. PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

- 4.1. Superficie des cultures
- 4.2. Rendement des cultures
- 4.3. Production agricole définitive

V. BILAN CEREALIER

- 5.1 Bilan céréaliier 2016

VI. ANNEXES

I. Contexte

Pour opérationnaliser la vision du Chef de l'Etat en matière d'Agriculture, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural s'est inscrit dans la dynamique de relance du secteur agricole avec la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), volet agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Le PRACAS qui s'inscrit dans l'axe 1 du PSE: <<Transformation structurelle de l'économie et croissance>>, vise à satisfaire trois aspirations :

- (i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires,
- (ii) développer des filières intégrées, compétitives et à haute valeur ajoutée,
- (iii) préserver les équilibres socio- économiques et dynamiser l'économie rurale.

L'année 2016 qui a coïncidé avec la troisième année de mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, a été marquée par la poursuite des investissements sur la maîtrise de l'eau, la reconstitution du capital semencier, la mécanisation, le renforcement de l'appui conseil aux producteurs, de soutien aux producteurs à travers la subvention.

Dans ses missions de production et de diffusion des statistiques agricoles, la DAPSA réalise annuellement, en partenariat avec les Directions Régionales de Développement Rural, une enquête de conjoncture qui répond aux besoins en informations sur les productions et les éléments explicatifs des performances enregistrées.

Le présent rapport est basé sur les données de l'enquête réalisée sur la période d'août à décembre 2016 sur l'ensemble du territoire national

II.DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2016/2017

2.1 Situation de l'hivernage

Au Sénégal, l'hivernage 2016 s'est installé progressivement de l'Est vers le Nord et le Centre du pays.

A L'Est, c'est la région de Kédougou qui a reçu les premières pluies utiles (19 mai). A Goudiry, Tamba et Bakel les pluies ont été notées vers la fin du mois de Juin (entre le 23 et le 29). Au Sud (Vélingara, Kolda, Ziguinchor, Sédhiou), les premières pluies ont été enregistrées courant juin (entre le 11 et le 27).

Au Nord du pays (Ranérou, Saint Louis, Louga et Podor) et au centre (Fatick, Kaolack, Bambey et Diourbel) les premières pluies ont été reçues en juillet. Comparé à la normale 80-2010, sur les 24 postes pluviométriques suivis au Sénégal, 7 ont eu un démarrage précoce

contre 17 qui ont accusé un retard. Cependant, en termes de cumuls pluviométrique, la situation est jugée normale sur une majeure partie du pays avec des excédents au Nord Est et un déficit sur l'axe Thiès, Bambey. Globalement, on note une installation normale des pluies sur l'ensemble du pays de Juin à Août avec une bonne répartition spatio-temporelle) avec des cas d'arrêts précoces par endroits. A la deuxième décennie du mois d'octobre, aucune pluie n'a été enregistrée sauf quelques postes qui ont eu des traces insignifiantes (le 17 octobre).

Sur l'ensemble du territoire national, la situation pluviométrique a été marquée, cette année par un démarrage tardif sur une majeure partie du territoire et une fin précoce surtout au centre sud et à l'est du pays excepté la zone nord et nord est qui a démarré un peu plus tôt par rapport à la normale.

L'installation effective de la saison des pluies dans le centre et l'ouest est intervenue dans la troisième décennie du mois de juillet.

La période août septembre a été très pluvieuse sur l'ensemble du pays. On a eu droit à plusieurs pluies journalières supérieures à 100 mm dans plusieurs localités du centre et du sud. Ce qui a permis aux sols d'emmagasiner beaucoup de réserves hydriques. Mais contrairement aux cinq dernières années, les pluies se sont arrêtées tôt cette année (25 au 28 septembre).

Depuis cette période aucune pluie n'a été enregistrée dans les régions de St Louis, Louga, Thiès, exceptée la journée du 17 octobre où de légères précipitations ont été recueillies dans les localités de Matam, Tambacounda. Cependant par endroits on a eu des quantités supérieures à 10 mm durant cette journée. Dans les zones centre (Diourbel, Fatick, Koungheul, Wack Ngouna, Niakhar etc.), les derniers semis ont pu en profiter, néanmoins cette situation n'est pas générale dans tout le centre.

Dans la zone Sud, l'arrêt des pluies a été aussi observé à Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, depuis la fin du mois de septembre ; Mais la timide reprise en mi-octobre a eu un impact positif sur les cultures.

Par contre, Kédougou a continué jusqu'à la troisième décennie du mois d'octobre à recevoir des bonnes pluies.

Globalement en terme de comparaison du cumul pluviométrique par rapport à la normale - 1980/2010-on peut dire que l'hivernage est normal à excédentaire avec quelques légers déficits sur l'axe Bambey Thiès.

D'une manière Spécifique, la situation mensuelle se présente comme suit:

A la troisième décennie du mois d’Août, La situation était excédentaire à Matam, Ranérou et Goudiry, déficitaire dans les départements de Thiès, Mbour, Bambey, Kounghoul et Nioro et normale sur le reste du pays. Les cartes ci-dessous illustrent cette tendance.

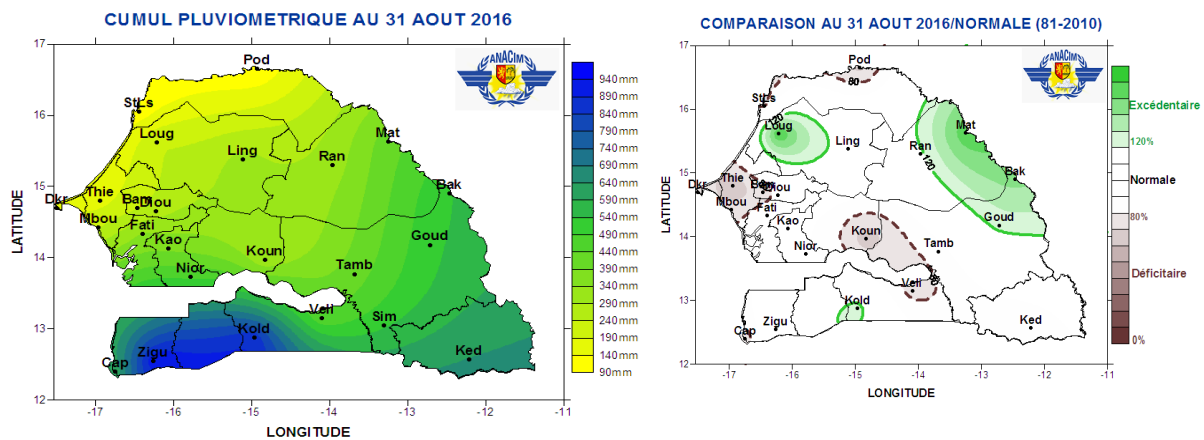


Figure 1 : Cumul pluviométrique à la date du 31 août 2016 (Source : ANACIM)

Figure2 : Comparaison Cumul pluviométrique à la date du 30 Septembre 2016 par rapport à la normale (Source : ANACIM)

Durant le mois de septembre, la situation pluviométrique a été marquée par une baisse notable des pluies dans la moitié nord du pays.

Dans les régions de Saint Louis, Matam et Louga, les activités pluvieuses se sont raréfiées du 21 au 26 Septembre. Des pluies faibles à modérées ont été enregistrées en fin de période, les postes comme Darou Mousty et Déaly n’ont reçu aucune pluie. Au Centre, les pluies ont été plus présentes surtout en fin de décennie avec des cumuls compris entre 90 mm à Kounghoul et 7.5 mm à Foundiougne. Le poste de Gossas n’a presque pas été arrosé (0.9mm). A l’Est, Tambacounda a enregistré pendant la décennie 76 mm en 6 jours, néanmoins cela n’a pas été le cas pour Bakel qui n’a reçu aucune précipitation. La zone de Kédougou par contre a été mieux arrosée. Les cumuls décennaires les plus importants sont notés à Salémata (147 mm) et Kédougou (111 mm). Les précipitations ont été plus intenses à Sédhiou et Ziguinchor où les cumuls de la période ont varié entre 188 mm à Ziguinchor et 50 mm à Kolda. Les cumuls saisonniers variaient de 1518,9 mm à Ziguinchor à 179,6 mm à Podor. La situation a été légèrement déficitaire à Thiès-Mbour-Bambey et excédentaire dans la région de Louga, le Nord Est et le Sud-Ouest du pays ainsi que les localités situées tout autour de Nioro.(cf. cartes ci-dessous)

CUMUL PLUVIOMETRIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2016

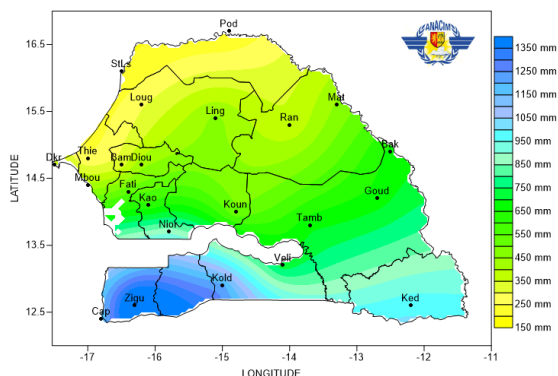


Figure 3: Cumul pluviométrique à la date du 30 Septembre 2016

COMPARAISON AU 30 SEPTEMBRE 2016/NORMALE (81-2010)

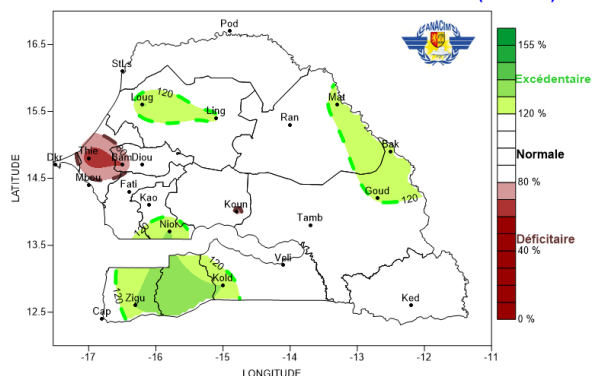


Figure 4 : Comparaison cumul 30 Septembre

Le mois d'Octobre marque la fin de l'hivernage. Comparée à la normale, la situation pluviométrique est normale sur une bonne partie du territoire. Par contre, elle est excédentaire à l'Est du pays (Axe Matam-Bakel), à Louga et sur le triangle Nioko-Ziguinchor-Kolda. En outre, des poches de déficit sont notées à Koungheul et une bonne partie de la région de Thiès.

CUMUL PLUVIOMETRIQUE AU 20 OCTOBRE 2016

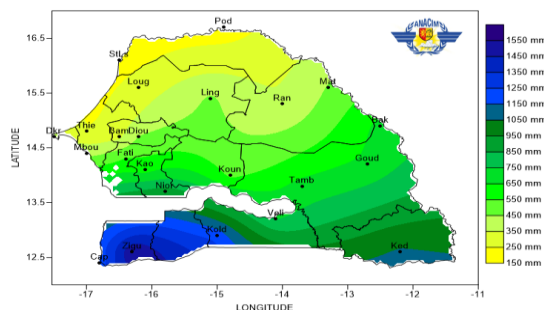


Figure 5: Cumul pluviométrique au mois d'octobre 2016

COMPARAISON AU 20 OCTOBRE 2016/NORMALE (81-2010)

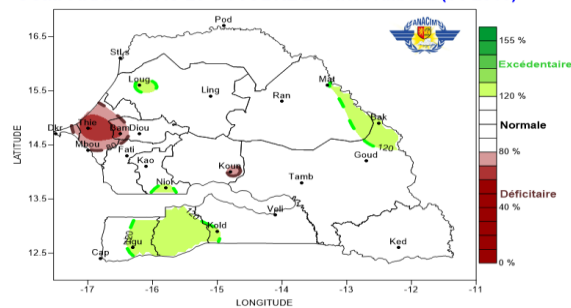


Figure6: Cumul d'octobre 2016 comparée à la normale

2.2 Mise en place des intrants

Volet Semences

✓ Semences Arachide

A la date du 20 Octobre 2016, la mise en place était terminée pour une quantité de **51220 tonnes**, dont 20 952 tonnes semences certifiées, soit un taux de **100,22 %**. Les cessions ont porté sur **51212 tonnes**, soit un taux de cession de **99,98 %** par rapport aux mises en place. A cela s'ajoute les intrants mis en place par les partenaires et projets de développement.

✓ **Semences des Espèces diverses**

-Mais certifiée

L'objectif de mise en place pour l'ensemble était de de **1250 Tonnes, 1954 ont été mises en place soit un taux de 156,32%. Les cessions** ont porté sur 1825 tonnes soit un taux de cession de 93,41%. Cette mise en place s'est correctement déroulée malgré les retards constatés au niveau de certaines communautés rurales, notamment sur le mil et le niébé.

-Niébé

Concernant le niébé, sur une prévision de 6510 tonnes, 7573 ont été mises en place dont 7512 tonnes vendues soit un taux de cession de 99,19%.

-Sorgho certifiée

Sur les 896 tonnes mises en place, 732,55 tonnes ont été distribuées soit un taux de cession de 81,72%.

-Riz

Concernant le riz, sur les 5505,7 Tonnes mises en place, 288 tonnes ont été cédées. En effet, les semences de riz sont arrivées tard, la plupart des producteurs ont emblavées avec des semences achetées au comptant sur le marché.

-Fonio

Sur les 34 tonnes de semences mises en place, la quasi-totalité a été vendu (33,5 tonnes)

-Sésame

Enfin pour le sésame, sur les 215,2 tonnes mises en place, 205,8 tonnes ont été vendues soit un taux de cession de 95,63%.

Tableau 1: Situation de la mise en place des semences

Cultures	Objectif (Tonnes)	Mise en place dans les communes (au 20 octobre 2016)
Arachide certifiée	50 000	20 952
Arachide écrémée	25 000	30 268
Riz	6 500	5 505,70
Niébé	7 500	7 573,00
Maïs (certifié)	1 250	1 954
Sorgho (certifié)	700	896
Fonio	70	34
Sésame	300	215
Total	91 320	67 397,90

Volet engrais

Le programme subventionné porte sur **76400 tonnes** (hivernage et contre saison) **hors horticulture** dont 42000 tonnes pour l'engrais NPK et 32750 tonnes d'Urée, 6000 tonnes de DAP ; Les mises en place et les cessions des engrais sont de **57504 tonnes**, toutes formules confondues, soit un taux de **75,26 %**.

Tableau 2: Situation de la mise en place des engrais

Formules	Objectif (Tonnes)	Mise en place dans les communes (au 20 octobre 2016)
6 20 10	18650	19 049
15 15 15	10 000	8 469
15 10 10	9 000	7 075
Urée	32750	20 261
DAP	6 000	2 650
Total	76400	57504

Matériel agricole

La mise en place d'équipements agricoles pour soutenir la production agricole cette présente campagne a connu un beau taux de cession. Sur un objectif de 1421 unités, 1073 ont été mis en place dont 932 vendus, soit un taux de cession de 86,86%.

Tableau3 : Mise en place du matériel agricole

Objectif (unités)	1 421
Mise place (unités)	1 073
Taux de mise en place (%)	75,51
Cession	932
Taux de cession(%)	86,86

2.3 Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire a été relativement calme durant la saison des pluies 2016.

Les fortes pluies de fin août – début septembre ont occasionné quelques attaques dont les effets ont été inhibés par des interventions rapides des Services de la protection des végétaux. Néanmoins quelques problèmes ont été signalés dans certaines parties du pays :

Au mois d'Août, des dégâts ont été enregistrés :

- Infestations de sauteriaux dans les régions de Kaffrine, Kaolack, Fatick ;
- Pullulation de chenilles défoliatrices dans les régions de Fatick, Kaffrine ;
- Infestations d'iules dans la région de Diourbel, département de Mbacké.

Au mois de Septembre il a été noté quelques attaques:

- sauteriaux dans les départements de Kaffrine, Thiès et Mbour ;
- Infestations de pucerons dans les départements de Kébémér et Louga ;
- chenilles défoliatrices dans le département de Kaffrine ;
- Infestation d'insectes floricoles dans le département de Guinguineo.

Le mois d'Octobre qui a coïncidé avec la fin de l'hivernage a été caractérisé par une :

- forte présence d'espèces de sauteriaux notamment OSE, CCY, KAN et HDA dans la jachère principalement, dans le département de Thiès (Ndiémane et Guedj) ;
- infestation de sauteriaux dans les Départements de Malem Hodar (Arrondissement Sagna) et de Kaffrine;

- des attaques de pucerons sur l'arachide et le niébé ont été signalées mais n'ont pas survécu longtemps à cause des pluies
- des cantharides sur le Mil à Linguère
- l'apparition d'Amsacta à Tivaouane, Thiès, saint louis et Matam

D'une manière générale, la situation phytosanitaire a été sous contrôle.

III. MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUETE AGRICOLE

3.1 Méthodologie de l'enquête

3.1.1 Plan d'échantillonnage

L'enquête agricole est une enquête par sondage à deux degrés, avec comme unités primaires les districts de recensement ruraux (DR) tels que définis lors du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage de 2013 (RGPHAE) et comme unités secondaires les ménages agricoles. La méthodologie appliquée à l'enquête agricole est harmonisée au niveau de l'ensemble des pays du CILSS.

a. Champ de l'enquête agricole de production

L'enquête agricole dans sa forme actuelle, couvre l'ensemble des régions du pays et tous les départements (à l'exception des départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye exclus du champ de l'enquête du fait de la faiblesse voire l'inexistence de l'activité agricole). La technique statistique appliquée se réfère ainsi à l'intégralité de ce champ géographique et permet de consolider l'édition des résultats à trois échelons administratifs (départemental, régional et national).

Ainsi, pour les besoins de l'enquête, les 42 départements agricoles du pays ont été considérés comme les domaines d'étude (ou strates), pour l'observation des activités agricoles.

b. base de sondage

Les résultats du dernier RGPHAE dénombrent 755532 ménages agricoles pratiquant l'agriculture au sens large. Sur cette base 458797 ménages agricoles font l'agriculture sous pluie. Ces derniers constituent le fichier de la base de sondage de l'enquête agricole. Les effectifs par département des ménages agricoles qui pratiquent l'agriculture sous pluie sont présentés en annexe.

Base de sondage au 1^{er} degré

Le fichier des ménages agricoles pratiquant la culture sous pluie sera utilisé comme la base de sondage pour les tirages du District de Recensement (ou grappe) du premier degré. Les unités primaires ou DR sont tirées avec des probabilités inégales et avec remise (tirage PIAR). La probabilité de sortie d'un DR à chaque tirage est choisie proportionnelle à sa taille exprimée en termes d'effectif des ménages agricoles.

Base de sondage au 2e degré

La base de sondage du second degré est constituée, au niveau de chaque unité primaire (UP ou DR) tiré, de la liste exhaustive des ménages agricoles qui y habitent et représentant les unités secondaires (US).

Au deuxième degré, les unités secondaires (ou ménages agricoles), sont tirées avec des probabilités égales et sans remise (tirage PESR). Un nombre constant d'unités secondaires est sélectionné dans chaque DR de l'échantillon du premier degré. Ce nombre constant d'unités secondaires est égal à 5.

3.1.2 Plan de sondage

Le plan de sondage comprend un échantillon global de 6340 ménages agricoles répartis dans 1268 DR et les 42 domaines d'étude (département). Cet échantillon représente un taux de sondage de 1,4 % soit 1 ménage sur 72. La répartition de l'échantillon tient compte des taux de sondages globaux et du poids agricole de la strate.

L'avantage de cette méthode est qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la liste exhaustive des unités secondaires (ménages) pour l'ensemble du territoire national, mais seulement celles résidant dans les unités primaires échantillon (DR). Ce qui permet de réduire les déplacements et conséquemment les coûts de l'enquête.

Pour des DR particuliers où la pratique de cultures sous pluies est localisée (vallée du fleuve Sénégal, zone maraichère des Niayes), une stratification de l'univers statistique (département) primaire (DR) est faite avant un tirage des unités secondaires. Les critères de stratification reposent principalement sur l'existence de cultures pluviales dans le département.

Pour l'estimation des rendements par culture, un échantillon des 12 districts de recensement est sélectionné sur le nombre d'UP du département de manière à ce qu'il y ait une bonne représentativité des cultures principales et différentes unités géographiques (communes).

Au total, 60 carrés de rendement doivent être posés par culture et par département. Les 60 carrés de rendement à poser le seront dans 12 districts de recensement à raison de 5 carrés par district de recensement et par culture significative pratiquée dans le DR.

L'échantillon des 12 districts de recensement des rendements est obtenu selon un tirage aléatoire reposant sur un quota par arrondissement. Hormis la présence des cultures principales, ces 12 DR seront également répartis géographiquement pour tenir compte de la présence des communes du département portant les cultures.

Le rôle de la fiche QR1 sera ensuite de permettre à l'enquêteur, après avoir dressé la liste des parcelles des 5 ménages du DR, de procéder au tirage des 5 parcelles par culture sur lesquelles les carrés de rendement seront posés. Il permet ainsi au contrôleur/relais de faciliter la répartition et le suivi des parcelles à rendement sur le terrain.

Dispositif de l'enquête

3.2.1 Dispositif en ressources humaines

Sous la supervision générale du Directeur Régional de Développement Rural et en étroite collaboration avec la DAPSA, la composition et les tâches assignées au dispositif de terrain sont comme suit :

Niveau	Dispositif	Tâches
Au niveau régional (DRDR)	Superviseur régional (<i>le chargé des statistiques si le poste est pourvu ou autre personne mandatée par le DRDR</i>)	<ul style="list-style-type: none"> – Superviser la sélection des enquêteurs selon les critères définis – Réceptionner et procéder à la distribution du matériel d'enquête (supports de formation, tablettes / Smartphones, suppléments questionnaires, etc.); – Prendre part aux sessions de mise à niveau du dispositif de terrain ; – Prendre part aux missions de supervision des opérations – Superviser la consolidation des données collectées (vérification, cohérence, etc.) ; – Faciliter la centralisation des équipements (Smartphones, chargeurs, etc.) au niveau régional à la fin des opérations ;

Niveau	Dispositif	Tâches
		<ul style="list-style-type: none"> – Informer les autorités régionales et nationales sur la mise en œuvre des opérations. – Prendre part aux concertations au niveau national et faire le suivi des recommandations – Coordonner l'élaboration du rapport d'enquête régional selon un format standard
Au niveau départemental (SDDR)	Superviseur départemental (<i>le Chef de service départemental</i>)	<ul style="list-style-type: none"> – Assister le superviseur régional dans ses tâches ; – Superviser la préparation et la mise en œuvre du plan d'enquête ; – Procéder aux affectations des DR et des ménages échantillonnés ; – Faciliter la centralisation des fiches de recensement des parcelles et leur saisie – Faciliter le contrôle et la correction des données – Faire la sauvegarde des données (fichiers) dans un ordinateur ; – Assurer le transfert des données au niveau central après vérification – Participer à la consolidation des données au niveau régional ; – Veiller à la bonne gestion du matériel ; – Elaborer le rapport d'enquête
	Contrôleur départemental	<ul style="list-style-type: none"> – Assister le superviseur départemental dans ses tâches ; – Mettre en œuvre le plan d'enquête – Faire un contrôle d'exhaustivité et de qualité des données collectées – Faire des propositions correctives sur les opérations de collecte (points d'observations, dispositif de collecte, etc.)
	Enquêteurs	<ul style="list-style-type: none"> – Informer les autorités locales de l'opération ; – Identifier le ménage à enquêter avec l'appui de l'autorité; – Administrer les différents questionnaires; – Soumettre les questionnaires au visa du contrôleur ;

Niveau	Dispositif	Tâches
		<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="687 237 1406 349">– Se rapprocher du contrôleur pour le contrôle, la correction et la sauvegarde des données (sauvegarde dans l'ordinateur du contrôleur /superviseur à chaque occasion pour pallier aux pertes de données);<li data-bbox="687 389 1278 418">– Veiller à la sécurité et à l'entretien du matériel d'enquête ;

3.2.2. Supports de collecte

Quatre types de questionnaires (ou modules) ont été administrés :

Modules	Objectif	Champs d'observation	Période de collecte
M1 : recensement des parcelles cultivées dans le ménage	Inventorier toutes les parcelles cultivées et leur responsable;	Tous les ménages échantillons (6340 ménages)	du 1 au 15 septembre
M2 : Suivi des parcelles	Déterminer les paramètres d'estimation des productions et les déterminants de rendement	Tous les ménages échantillons (6340 ménages)	Du 1 au 30 septembre
M3 : Les caractéristiques du ménage agricole	Déterminer les caractéristiques du capital productif du ménage (main d'œuvre agricole, matériel et équipement possédés, cheptel rattaché) Approfondir les connaissances sur la destination des produits agricoles	Tous les ménages échantillons (6340 ménages)	Du 1 octobre au 30 octobre
M4: Pose et récolte des carrés de rendement	Estimer le rendement de chaque carré pour les cultures principales	Les ménages échantillons des Districts à rendement (12 DR ou soit 60 ménages par département)	Du 15 octobre au 15 novembre

3.2.3 Organisation du contrôle / transfert et traitement des données

Le transfert des données est effectué périodiquement, après une collecte de 7 jours au plus, par le superviseur départemental. **Pour 2016, une application a été installée dans les ordinateurs des superviseurs pour faciliter le contrôle des données. Les manquements observés sont corrigés dans la tablette de l'enquêteur.** Les données, une fois examinées, au cas par cas au niveau départemental, sont validées et transférées via l'internet au niveau central (DAPSA).

Au niveau central, la réception des données est faite dans un serveur qui permet un enregistrement individuel par tablette/Smartphone. **Chaque tablette est reconnue par un numéro de référence marqué au dos de l'appareil.** Ce numéro correspond également au code de reconnaissance de l'enquêteur.

Planning de l'enquête

Mois/Semaine	septembre				octobre				novembre			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Collecte de données												
Moduel 1: recensement parcelles												
Module 2: suivi des parcelles & mesure												
module 3: caractéristiques des ménages												
Module 4: pesée des carrés à rendement												
Contrôle des données												
Apurement et correction des fichiers												
Edition des résultats												
Archivage et sécurisation des données												

3.2 Traitement informatique des données

Le traitement des données de l'enquête agricole s'est déroulé suivant plusieurs étapes :

- **Concaténation ou fusion de tous les fichiers des enquêteurs par département**

Cet exercice avait pour but de constituer un fichier par département. In fine un fichier.dat par département a été élaboré .Ces fichiers ont été exploités avec l'application CSPRO.

- **Transfert de tous les fichiers par département sur SPSS**

A partir de CSPRO, les fichiers ont été transférés vers l'application SPSS qui a permis la création d'un fichier. SAV par département.

- **Vérification de la couverture de l'échantillon**

Pour chaque département une vérification a été faite pour voir si le nombre de DR de l'échantillon a été couvert et pour chaque DR le nombre de ménage échantillon

- **Mises à jour des poids de sondage**

Les poids de sondages ont été recalculés en fonction de la couverture de l'échantillon.

- **Constitution d'un fichier unique**

Tous les fichiers SPSS des départements ont été fusionnés

- **Edition des statistiques exploratoires.**

Les tableaux des fréquences ont été édités pour permettre d'identifier les valeurs aberrantes ou manquantes. Une fois que l'ensemble des observations ont été répertoriées, un comité a été mis en place pour l'apurement des données.

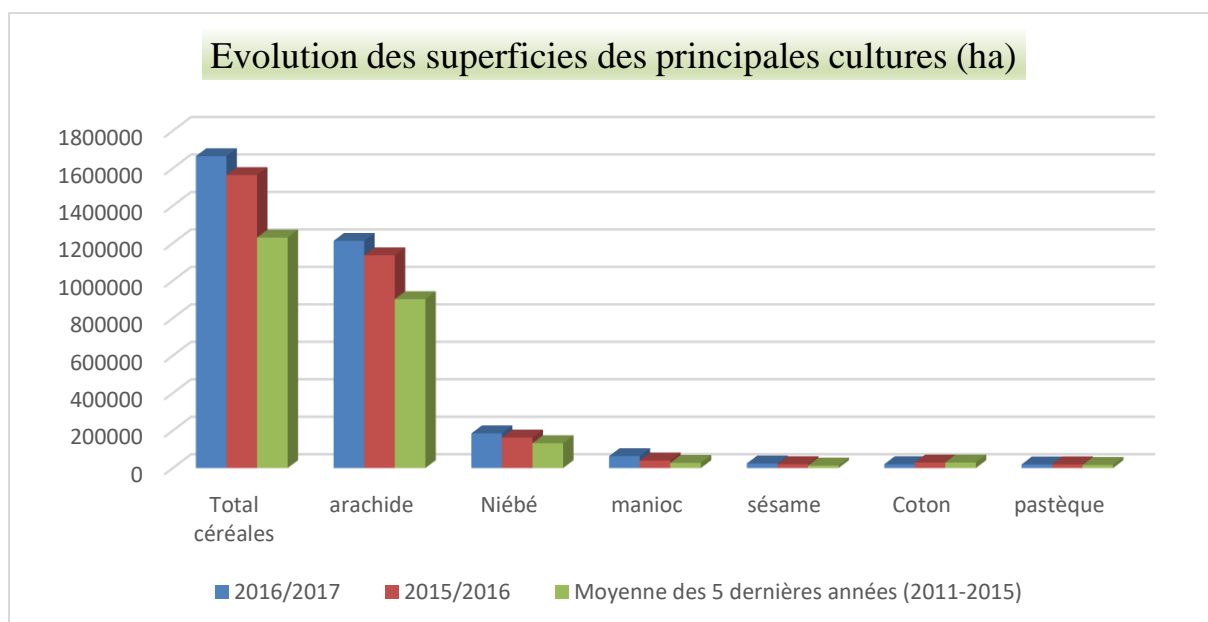
- **Apurement**

Un focus a été mis sur les variables d'identification (grappe, ménage, arrondissement, communauté rural, numéro parcelle) ; les variables d'analyse (superficies, semences, cultures).

IV. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Dans ce présent chapitre seuls les résultats des modules 1 et 2 et 4 de l'enquête sont présentés ; le module 3 portant sur les caractéristiques socioéconomiques des ménages est en cours de tabulation et fera l'objet d'un rapport.

4.1 Superficies cultivées



Graphel : Evolution des emblavures des principales cultures (ha)

La campagne 2016/2017 est marquée par la hausse généralisée des superficies qui s'explique entre autres par les bonnes conditions climatiques notées au début de l'hivernage et les importants efforts consentis par l'Etat dans la mise en place d'intrants de qualité et d'équipements agricoles.

- ✓ Les superficies emblavées en arachide sont évaluées à 1 212 233 hectares en 2016/2017, soit une hausse de 7% par rapport à 2015/2016 et de 35% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. La hausse des superficies d'arachide se justifie par le prix rémunérateur observé lors de la campagne de commercialisation de la précédente campagne. En effet, les producteurs ont emblavé plus pour capter les parts de marché avec les nouveaux acheteurs comme la Chine.
- ✓ Les superficies de niébé sont évaluées à 184 956 hectares, en hausse de 13% par rapport à 2015/2016 et 39% par rapport aux 5 dernières années.
- ✓ Les superficies de sésame sont évaluées à 241 233 ha, en hausse de 18% par rapport à 2015/2016 et 83% à la moyenne des cinq dernières années.

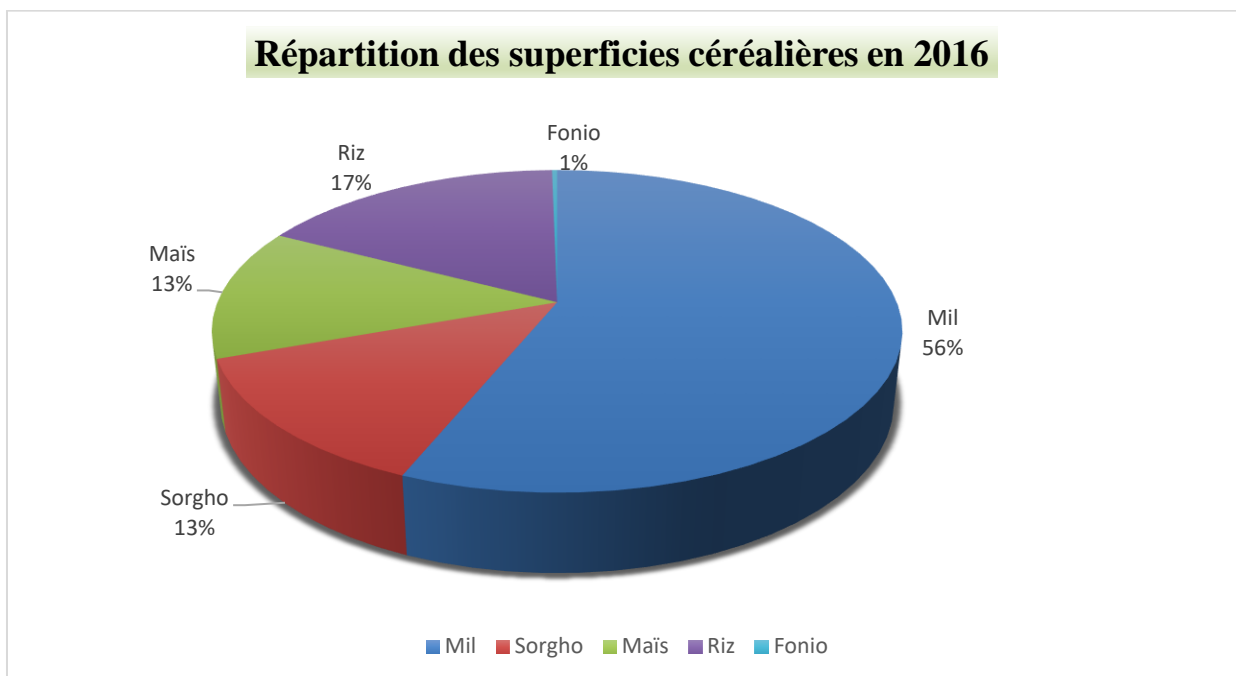
Superficies cultivées des différents types de céréales

Les superficies de céréales pour la présente campagne se chiffrent à 1 664 147 ha contre 1 563 994 ha en 2015/2016, soit une hausse de 6%. Comparé à la moyenne des 5 dernières années, une

augmentation de 34% a été enregistrée. Ce résultat est tiré principalement par les superficies de mil qui se chiffrent à 935232 ha soit 56% des superficies totales de céréales. .

Les superficies du Riz s'élèvent à 283893 ha soit une hausse de 32% par rapport à 2015 et 99% par rapport à la moyenne des cinq dernières années ce qui corrobore la poursuite des efforts de l'Etat pour la relance de la riziculture et l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

S'agissant du sorgho et du maïs, les superficies emblavées ont augmenté de 10% r par rapport à la précédente campagne. Comparé à la moyenne des 5 dernières années, les superficies de maïs et de sorgho ont connu des hausses de 63% et 43%.



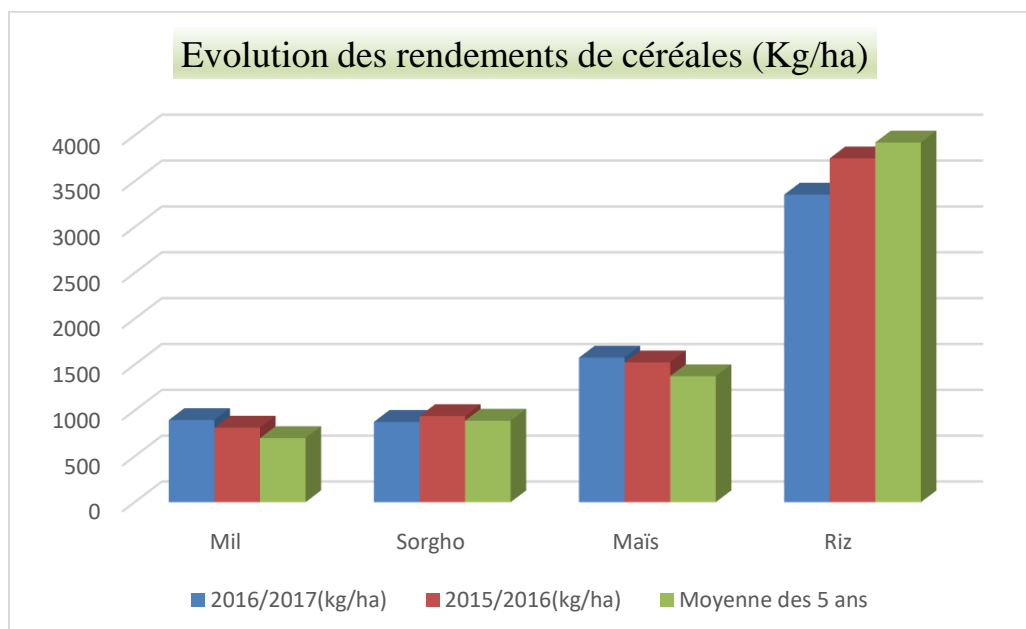
Graphe 2 : Répartition des superficies céréalières

4.2 Rendements des cultures

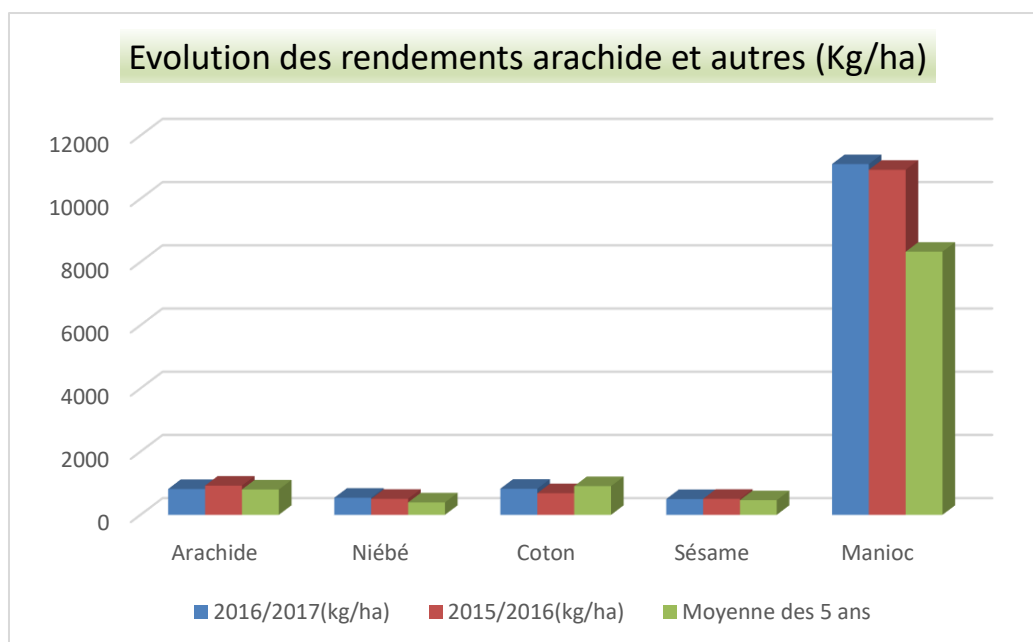
Evolution des rendements de principales cultures

Les rendements du maïs, du niébé, du manioc ont connu des hausses tandis que pour ceux du mil, de l'arachide, du sésame et du sorgho, des baisses allant de 1% à 12% ont été enregistrées. La longue pause pluviométrique survenue à la deuxième décennie de Septembre et qui s'est prolongée durant tout le mois d'octobre excepté le 17 Oct (Saint Louis, Diourbel, Fatick, Kounghel) et le 30 Oct pour les zones de Kaffrine, Kaolack, Tambacounda), n'a pas permis aux derniers semis de boucler leur cycles.

Pour le riz, tout système de culture confondu, une baisse de rendement est observée (-11 %). Cette baisse constatée résulte du repli noté dans la riziculture pluviale suite à la longue pause pluviométrique voire l'arrêt précoce qui a engendré l'assèchement des bas-fonds rizicoles dans la région de Sédhiou et de Ziguinchor. Le rendement pour la riziculture irriguée est resté plus ou moins à son niveau (entre 6 et 7 t/ha).cf tableau en annexe



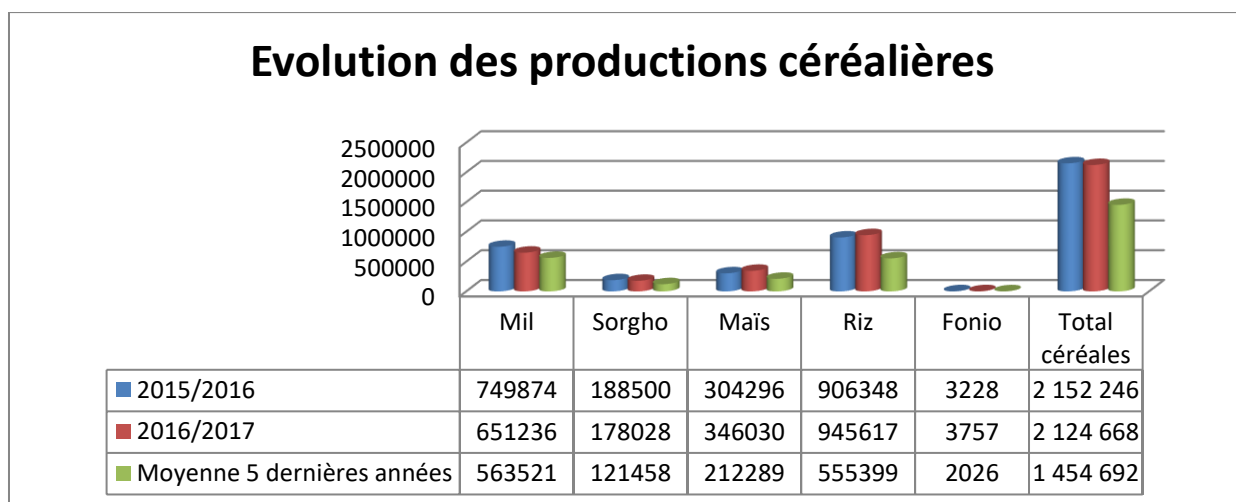
Graphe3 :évolution des rendements des céréales



Graphe4 : évolution des rendements de l’arachide et des autres cultures

4.3 Production agricole définitive

a. Production céréalière



Graphe5 : évolution des productions des céréales

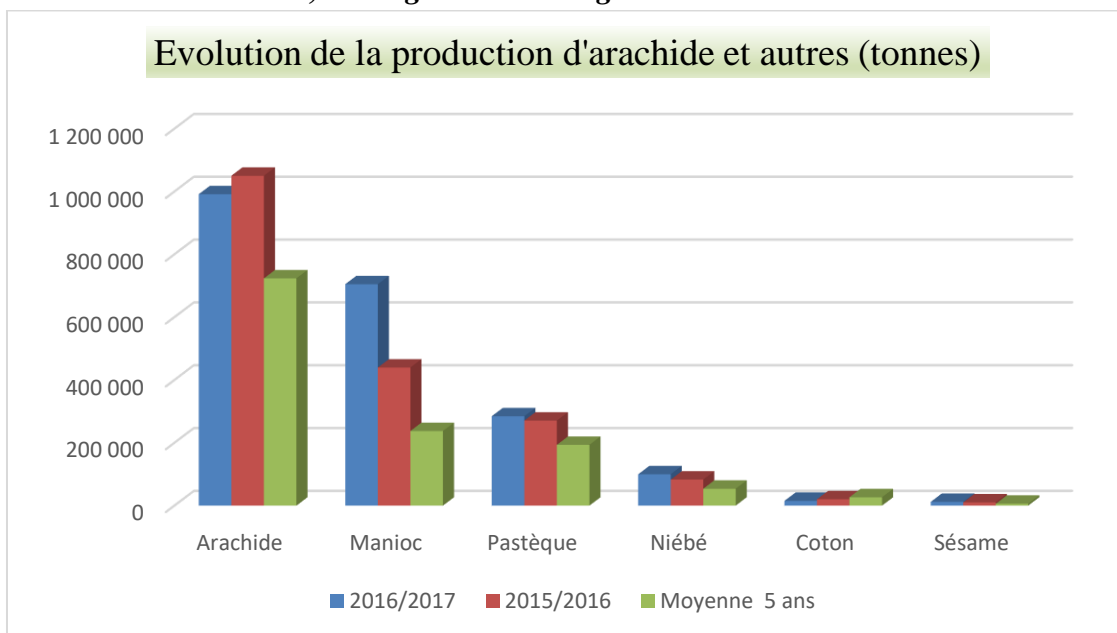
La production céréalière 2016-2017 est établie à 2 124 688 tonnes. Cette production est tirée par le riz qui représente 45% suivi du mil et du maïs avec respectivement 31% et 16%. Le fonio, cultivée seulement dans la partie orientale du pays (Tambacounda et Kédougou), ne représente que 0.02%.

Comparée aux prévisions, la production céréalière est en baisse de 5 % et 1 % par rapport à la campagne 2015-2016. Elle est toutefois en hausse de 46% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Cette baisse de production est surtout imputable aux mauvais rendements consécutifs à l'arrêt des pluies dans plusieurs localités du pays dans la dernière décade du mois de septembre 2016.

b. Production de rente

Productions de manioc, d'oléagineux et de légumineuses



Graphe6:évolution de la production d'arachide et autres cultures

Malgré la légère baisse enregistrée par la production d'arachide en 2016/2017 par rapport à la campagne précédente (-6%), la production estimée à 991427 tonnes, garde un niveau satisfaisant avec une hausse de 37% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Ce léger repli est dû à l'arrêt précoce des pluies par endroits qui a engendré une baisse des rendements. En effet, l'effet conjugué du bon démarrage de l'hivernage et les quantités importantes de semences certifiées mis en place par l'Etat en 2016 (20662 tonnes) a suscité un engouement pour les producteurs à augmenter les superficies emblavées. Comparé aux résultats prévisionnels, l'arachide enregistre une baisse de 1%. En effet, la longue pause pluviométrique survenue à la deuxième décade de Septembre et qui s'est prolongé durant tout le mois d'octobre excepté le 17 (Saint Louis, Diourbel, Fatick, Kounguel) et le 30 Oct pour les zones de Kaffrine, Kaolack, Tambacounda), n'a pas permis aux derniers semis de boucler leur cycles

Le sésame a enregistré une hausse de production de 16% par rapport à la campagne précédente et de 98% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Cette augmentation est la résultante d'une hausse de superficie (+4000ha) par rapport à l'année passée car les rendements ont légèrement baissé passant de 506kg/ha à 500kg/ha.

La production de la pastèque a augmenté de 5% par rapport à la campagne passée et 47% par rapport à la moyenne des 5 dernières années grâce à la hausse combinée des superficies et des rendements.

En effet, malgré l'arrêt précoce des pluies, les cultures de pastèque ont pu boucler leur cycle grâce à l'effet de la rosée, et les rendements affichent une légère hausse (13826kg/ha en 2016 contre 13721kg/ha en 2015/2016), En outre les superficies sont passées de 19316 ha contre 19729 ha en 2015.

Estimée à 439571 tonnes, la production de manioc a connu une forte augmentation (60%) comparé à la campagne 2015/2016. Cette performance s'explique par la hausse des rendements qui sont passés de 10916 kg/ha à 11097 kg/ha, et des superficies emblavées qui ont augmenté de plus de 20000 ha. En effet, pour la campagne 2016/2017, l'Etat a subventionné 13097 ha de manioc soit 130 875 000 boutures, 500 tonnes d'urée, 500 tonnes de 10 10 20 qui ont été entièrement mis en place et cédés aux bénéficiaires.

En 2016, sur une superficie de 20 752 ha, la production de coton s'établit à 15 160 tonnes soit une baisse de 25% par rapport à la campagne passée et de 43% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Cette baisse est imputable à la diminution des superficies.

En effet, l'arrêt précoce des pluies dès la fin septembre n'a pas permis aux cotonniers de boucler leur cycle dans un contexte de démarrage tardif des pluies ; ce qui a conduit à 52% de levées tardives (au-delà du 15 juillet). D'où une perte de production de 11% par rapport aux prévisions qui étaient estimées à 17000 tonnes. Malgré cette contreperformance, les rendements de coton ont connu une hausse passant de 684 kg/ha en 2015 à 737 kg/ha en 2016 soit 8% en valeur relative.

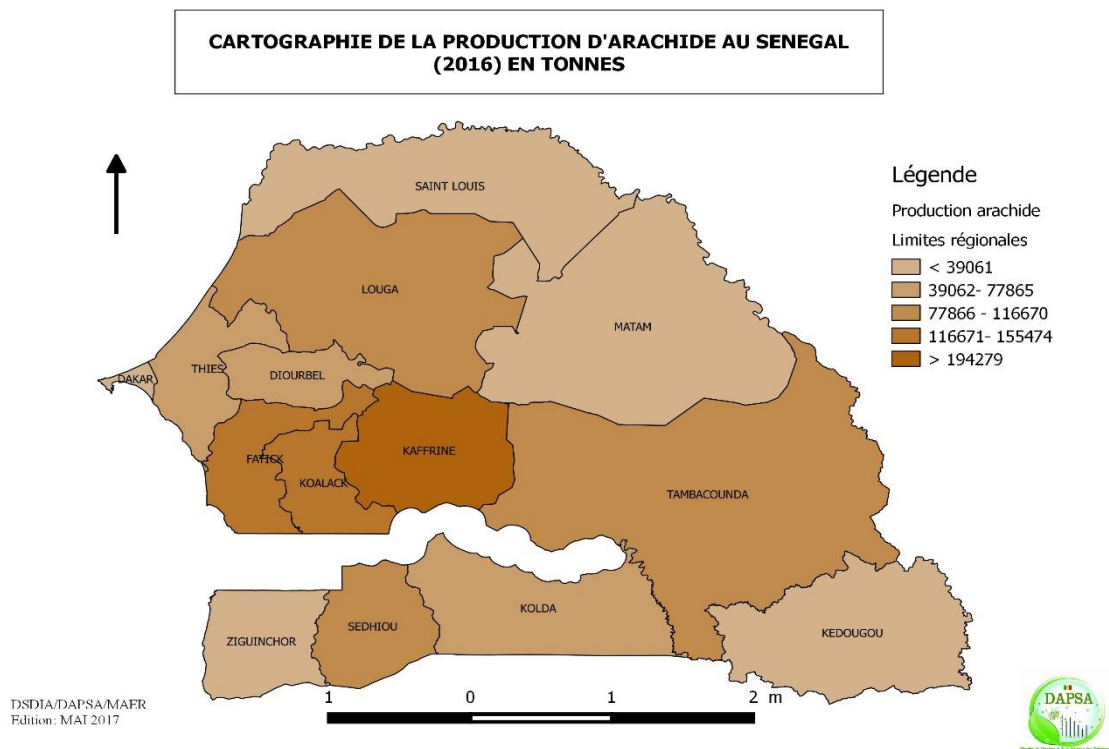
Par ailleurs, ces dernières années, on note une baisse du nombre de cotonculteurs, suite à la dégradation de la compétitivité du coton dans les exploitations familiales, induites en partie par la flambée du prix au producteur de l'arachide et la baisse du prix du coton sur le marché international. En 2016, on dénombre 24 027 cotonculteurs contre 41 084 en 2012 et 60 429 en 2007. Il apparaît aussi une baisse du revenu des producteurs entraînant des difficultés de recouvrement du crédit en caution solidaire.

Concernant le niébé, la production pour la campagne 2016/2017, s'établit à 99924 tonnes, soit une hausse de 21% par rapport à la campagne 2015/2016 et de 86 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Comparées aux prévisions, cette production est en baisse de 6%. En effet, des attaques de pucerons et d'amsacta ont été signalées sur le Niébé dans les zones de Kébémér, louga, Thiénaba, Thiès au moment de la pause pluviométrique de Septembre. C'est ainsi que les derniers semis de niébé qui ont eu lieu pendant cette pause ont été détruits

c. Production horticole

La production de fruits et légumes est estimée à 1 206 810 tonnes en 2016 contre 1 133 430 tonnes en 2015, soit une hausse de 6,5%. Cette situation résulte de la hausse des légumes (+7,5%) et des fruits (2,8%). La tendance haussière de la production de fruits et légumes a été amoindrie par les contreperformances enregistrées par la production de tomate industrielle (-44,5%), de tomate cerise (-15,2%) et de haricot vert (-3,2%).

Figure 1 : Cartographie de la production d'arachide au Sénégal en 2016



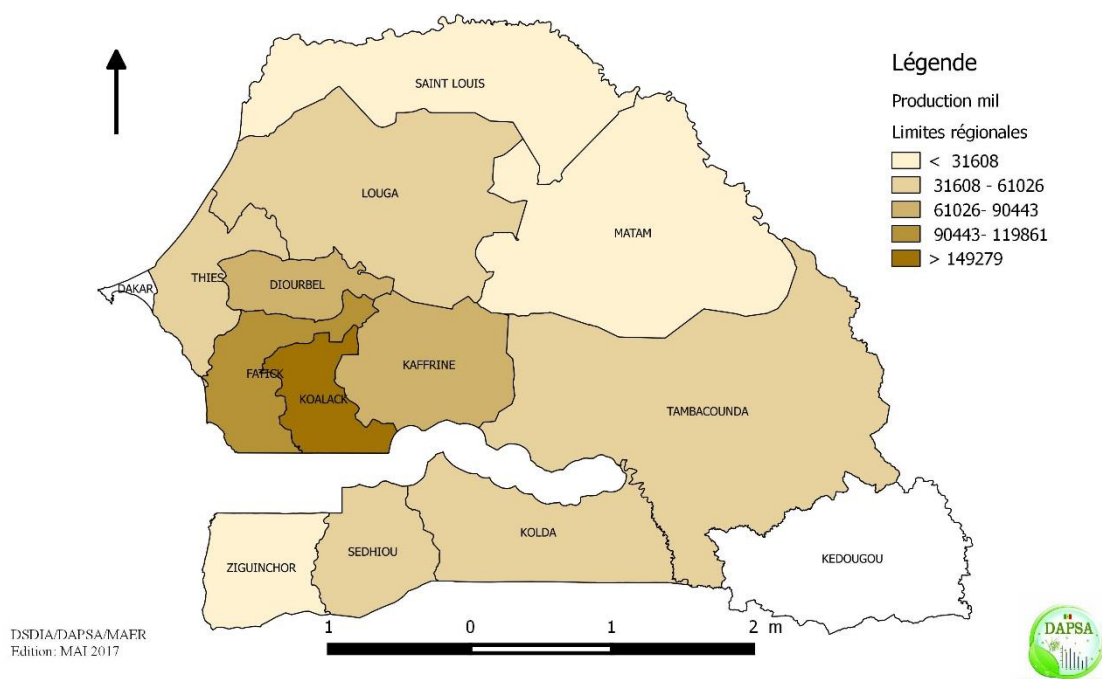
La production d'arachide au Sénégal s'est élevée à 991427 tonnes avec une moyenne de 70816 tonnes par région. La région de Kaffrine enregistre la production la plus importante avec 194279 tonnes.

Sur la carte, nous avons la répartition des régions selon la classe de production. Cinq classes ont été constituées :

- La classe de moins de 39061 qui concerne les régions de Dakar, Matam, Saint Louis, Kédougou et Ziguinchor.
- La classe de 39062 à 77865 tonnes qui concerne les régions de Diourbel, Thiès et Kolda.
- La classe de 77866 à 116670 tonnes qui concerne les régions de Sédhiou, Tambacounda et Louga.
- La classe de 116671 à 155474 tonnes qui concerne les régions de Fatick et Kaolack.
- La classe de plus de 194279 tonnes qui concerne la région de Kaffrine.

Figure 2 : Cartographie de la production de Mil au Sénégal en 2016

CARTOGRAPHIE DE LA PRODUCTION DE MIL AU SENEGAL (2016) EN TONNES



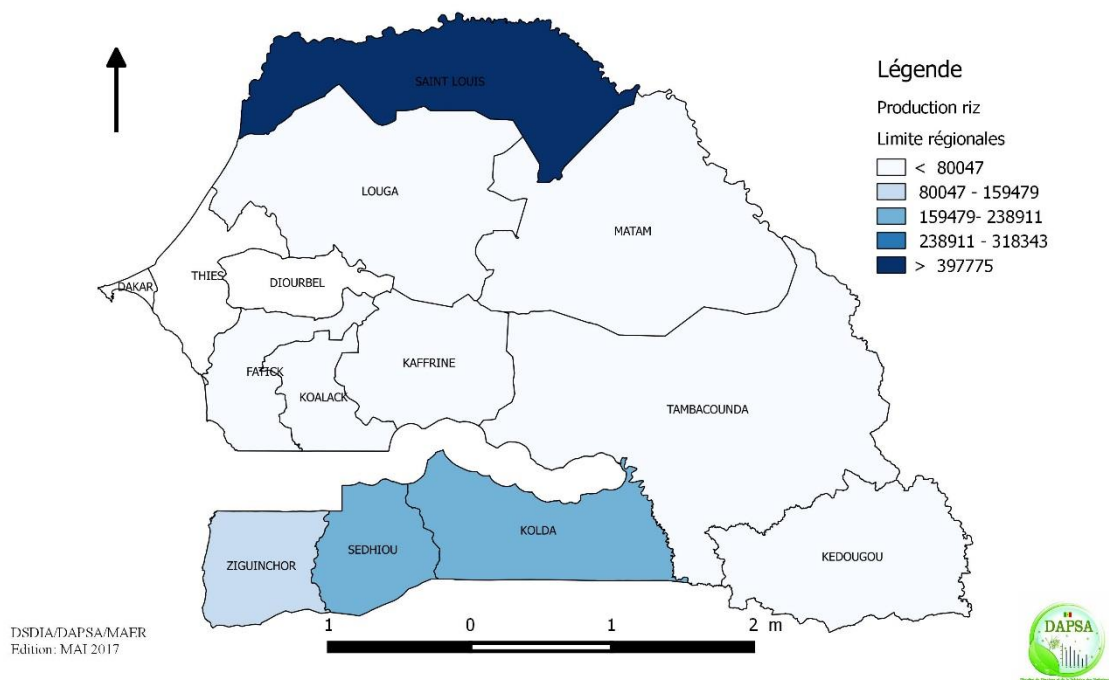
La production de Mil au Sénégal pour l'année 2016/2017 s'élève à 651236 tonnes avec une moyenne de 46517 tonnes par région. La région de Kaolack enregistre la production la plus importante avec 149279 tonnes.

Sur la carte, nous avons la répartition des régions selon la classe de production. Cinq classes ont été constituées :

- La classe de moins de 31608 qui concerne les régions de Matam, Saint Louis et Ziguinchor.
- La classe de 31608 à 61026 tonnes qui concerne les régions de Sédhiou, Tambacounda, Louga, Thiès et Kolda.
- La classe de 61026 à 90443 tonnes qui concerne les régions de Diourbel et de Kaffrine.
- La classe de 90443 à 119861 tonnes qui concerne la région de Fatick.
- La classe de plus de 149279 qui concerne la région de Kaolack.

Figure 3 : Cartographie de la production de Riz au Sénégal en 2016

CARTOGRAPHIE DE LA PRODUCTION DE RIZ AU SENEGAL (2016) EN TONNES



La production de Riz au Sénégal pour l'année 2016/2017 s'éleve à 945 617 tonnes avec une moyenne de 67544 tonnes par région. La région de Saint Louis enregistre la production la plus importante avec **397 775** tonnes.

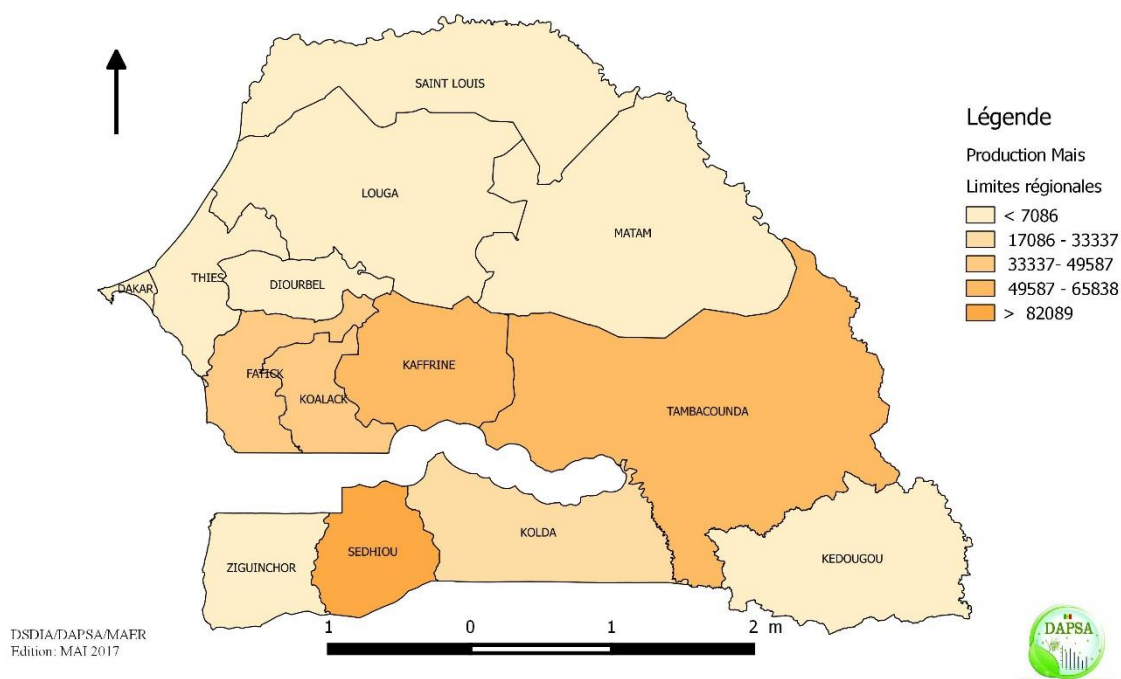
Sur la carte, nous avons la répartition des régions selon la classe de production. Cinq classes ont été constituées :

- La classe de moins de 80047 qui concerne les régions de Kaffrine, Louga, Kaolack, Fatick, Tambacounda, Kédougou, Matam.
- La classe de 80047 à 159479 tonnes qui concerne de Ziguinchor.
- La classe de 159479 à 238911 tonnes qui concerne les régions de Sédhiou et Kolda.
- La classe de plus de 397775 qui concerne la région de Saint Louis.

Les régions de Dakar, Diourbel et Thiès ne sont pas des zones de production de riz pour l'année 2016/2017.

Figure 4: Cartographie de la production de Maïs au Sénégal en 2016

**CARTOGRAPHIE DE LA PRODUCTION DE MAIS AU SENEGAL (2016)
EN TONNES**



La production de Maïs au Sénégal pour l'année 2016/2017 s'élève à 346030 tonnes avec une moyenne de 24716 tonnes par région. La région de Sédhiou enregistre la production la plus importante avec 82089 tonnes.

Sur la carte, nous avons la répartition des régions selon la classe de production. Cinq classes ont été constituées :

- La classe de moins de 7086 qui concerne les régions de DAKAR, DIOURBEL, THIES, MATAM, LOUGA, ZIGUINCHOR, SAINT LOUIS.
- La classe de 17086 à 33337 tonnes qui concerne les régions de Kédougou et Kolda
- La classe de 33337 à 49587 tonnes qui concerne les régions de Fatick, Kaolack et Tambacounda
- La classe de 49587 à 65838 tonnes qui concerne la région de Kaffrine.
- La classe de plus de 82089 qui concerne la région de Sédhiou.

V. BILAN CEREALIER PREVISIONNEL 2016-2017

5.1 Bilan céréaliier 2016-2017

La population utilisée 15 251 184 habitants. Elle provient des projections démographiques réalisées par l'ANSD. Les productions brutes sont issues des résultats définitifs de la campagne

agricole 2016-2017. Les pertes et les réserves en semences sont estimées à 15 % des productions brutes. En ce qui concerne le riz, un coefficient de transformation de 65% a été retenu.

5.1.1 Production céréalière disponible

La production céréalière brute issue de la campagne agricole 2016 /2017 est établie à 2 124 668 tonnes. Sur la période allant du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017, la production céréalière disponible est évaluée à 1 524 647 tonnes contre 1 559 770 tonnes pour la campagne agricole précédente, soit une baisse de 2,2 %.

Tableau 4 : Production brute et production disponible 2015 et 2016

Culture	Production brute 2015 (tonnes)	Production disponible 2015 (tonnes)	Production brute 2016 (tonnes)	Production disponible 2016 (tonnes)
Mil	749 874	637 392	651 236	553 550
Riz	906 348	500 757	945 617	522 453
Maïs	304 296	258 652	346 030	294 125
Sorgho	188 500	160 225	178 028	151 324
Fonio	3 228	2 743	3 757	3 193
Total	2 152 245	1 559 770	2 124 668	1 524 647

Source : Rapport enquête agricole 2016, DAPSA

5.1.2 Importations et aides alimentaires

Les importations de céréales sont constituées de riz, blé, mil et maïs. Les importations de riz sont estimées à 977 000 tonnes en 2016, soit 71% des importations céréalières, confirmant ainsi la prédominance de la consommation de cette denrée au Sénégal. Le maïs vient en deuxième place avec 189 083 tonnes (14 %). Il faut noter que la plus grande partie des importations de maïs est destinée à l'alimentation du bétail et de la volaille. Les importations de blé sont estimées à 196 031 tonnes (14,39 %). Le faible taux d'importation du mil (10 369 tonnes) pourrait s'expliquer par l'importance de la production locale.

Tableau ■ Importations commerciales (en tonnes)

Céréales	2015	2016
Riz	989 600	966 483
Maïs	204 373	189 083
Blé	260 000	196 031
Mil	32 492	10 369
Total	1 486 465	1 361 966

Source : DAPSA

5.1.3 Stocks au 1er novembre 2016

La disponibilité de stocks en céréales est appréhendée à travers le nombre de mois de couverture de la production agricole des ménages. Les stocks considérés sont ceux de clôture de l'exercice précédent qui sont reportés pour devenir les stocks d'ouverture du présent exercice.

Sur la période sous revue, les stocks sont évalués à 27 874 tonnes. L'augmentation substantielle de la production du mil et du riz de la campagne agricole 2015/2016, principales céréales consommées par la plupart des ménages ruraux, est une cause probable de la hausse des stocks.

Le stock détenu par les paysans a été négligé. En effet, les producteurs ont tendance à ne pas communiquer leur niveau de stock réel afin de pouvoir bénéficier de l'assistance alimentaire généralement fournie par l'Etat et/ou ses partenaires humanitaires.

Tableau 1 : Stocks alimentaires

Années	Plan de réponse	KR1	Pam	Sécurité alimentaire	Total général
2014	6 722		6 948	6 249	19 919
2015	10 357	8751	2 922	5 844	27 874
2016				5 700	5700

Source CSA

La consommation apparente totale est de 2 831 155 tonnes. Ce qui entraîne une consommation apparente par habitant évaluée à 185,6 kg, soit 0,6 kg de plus, comparée à la norme de consommation céréalière de la FAO (185 kg/habitant).

Tableau 2 : Tableau du bilan céréalier

Postes	RIZ	BLE	AUTRES CEREALES	TOTAL
1. Disponibilités (x1000 t)	667,0	26,5	1 016,5	1 709,9
- Production brute (x1000t)	945,6	0,0	1 179,1	2 124,7

Postes	RIZ	BLE	AUTRES CEREALES	TOTAL
- Production disponible (x1000t)	522,4	0,0	1 002,2	1 524,6
- Stocks initiaux (x1000t)	144,5	26,5	14,3	185,3
- Importations (x1000t)	977,0	196,3	189,0	1 362,4
2. Total ressources (x1000t)	1 644,0	222,8	1 205,5	3 072,3
3. Emplois (x1000t)	160,4	26,5	54,3	241,1
- Exportations (x1000t)	1,4	0,0	0,0	1,4
- Stocks finaux (x1000t)	159,0	26,5	54,3	239,7
4. Consommation apparente totale (x1000t)	1 483,7	196,3	1 151,2	2 831,2
5. Consommation apparente (kg/ht)	97,3	12,9	75,5	185,6
6. Norme consommation FAO (kg/ht)	96,9	12,8	75,2	185,0

Source : DAPSA

VI. CONCLUSION.

La campagne agricole 2016/2017 s'est bien déroulée dans une bonne partie du territoire national excepté quelques déficits pluviométriques sur l'axe Diourbel, Thiès, Bambey. La situation phytosanitaire est restée relativement très calme. La production céréalière a connu une légère baisse par rapport à l'année dernière et une hausse significative par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Quant à la production arachidière elle a aussi, légèrement baissé par rapport à l'année dernière mais reste supérieure à la moyenne des 5 dernières années. Au niveau de certaines poches le déficit hydrique a entraîné des baisses de production. Ainsi ces poches de déficit méritent une surveillance étroite afin d'anticiper toute détérioration de la situation alimentaire. Il faudra aussi aider les producteurs à disposer d'intrants suffisants pour les cultures de contre saison et les sensibiliser à faire la culture de décrue étant donnée la forte crue enregistrée cette campagne.

VI. ANNEXES.

Annexe 1 : Echantillons de DR et ménages

Départements	Grappes ou DR échantillons	Ménages agricoles échantillons	Nombre total de ménages agricoles sous pluie
Bakel	35	175	6150
Bambey	28	140	18186
Bignona	28	140	14970
Birkilane	28	140	12338
Boukiling	28	140	8570
Dagana	28	140	3979
Diourbel	28	140	10061
Fatick	35	175	23099
Foundiougne	35	175	14040
Gossas	28	140	6114
Goudiry	28	140	13546
Goudomp	28	140	9308
Guinguineo	28	140	14568

Kaffrine	42	210	6848
Kanel	25	125	10774
Kaolack	28	140	18059
Kébemer	35	175	16161
Kédougou	25	125	4769
Kolda	35	175	12953
Koumpentou m	28	140	7109
Koungueul	28	140	11933
Linguere	35	175	13491
Louga	35	175	17910
Maleme Hoddar	28	140	6819
Matam	28	140	10990
Mbacke	35	175	10990

Mbour	35	175	19551
Medina Yoro Foula	28	140	19245
Nioro	35	175	7068
Oussouye	25	125	3423
Podor	28	140	14526
Ranerou	25	125	4415
Rufisque	25	125	2345
Saint-Louis	25	125	3251
Salemata	25	125	2387
Saraya	25	125	3071
Sédhiou	35	175	9642
Tambacounda	42	210	9987
Thiès	35	175	20527

Tivaouane	35	175	16526
Vélingara	28	140	10009
Ziguinchor	25	125	6208
Total	1268	6340	458797

Annexe 2 : Effectifs du dispositif pour l'enquête 2016

Départements	Nombre d'enquêteurs	Nombre de contrôleurs	Nombre de superviseurs régionaux	Nombre de superviseurs départementaux
Bakel	3	1	0	1
Bambey	4	1	0	1
Bignona	4	1	0	1
Birkilane	4	1	0	1
Bounkiling	4	1	0	1
Dagana	2	1	0	1
Diourbel	4	1	1	1
Fatick	4	1	1	1
Foundiougne	4	1	0	1
Gossas	4	1	0	1
Goudiry	3	1	0	1
Goudomp	3	1	0	1
Guinguineo	3	1	0	1
Kaffrine	6	2	1	1
Kanel	2	1	0	1
Kaolack	4	1	1	1
Kebemer	4	1	0	1
Kédougou	3	1	1	1
Kolda	5	1	1	1
Koumpentoum	4	1	0	1
Koungueul	4	1	0	1
Linguere	5	1	0	1
Louga	4	1	1	1
Maleme Hoddar	4	1	0	1
Matam	2	1	1	1
Mbacke	5	1	0	1
Mbour	4	1	0	1
Medina Yoro Foula	4	1	0	1
Nioro	5	1	0	1
Oussouye	3	1	0	1
Podor	2	1	0	1
Ranèrou	3	1	0	1
Rufisque/Dakar	2	1	1	1
Saint-Louis	2	1	1	1
Salémata	2	1	0	1
Saraya	2	1	0	1
Sédhiou	4	1	1	1
Tambacounda	5	1	1	1
Thiès	4	1	1	1
Tivaouane	4	1	0	1
Vélingara	5	1	0	1

Ziguinchor	3	1	1	1
Total	152	42	14	42

Annexe3

Cultures	2016/2017	2015/2016	Moyenne des 5 dernières années (2011-2015)	Ecarts par rapport à 2015/2016	Ecarts par rapport à la moyenne des 5 dernières années
Mil	935232	922008	797910	2%	17%
Sorgho	220811	200737	135259	10%	63%
Maïs	219453	199502	151931	10%	44%
Riz	283893	237300	142421	32%	99%
Fonio	4758	4446	2884	11%	65%
Total céréales	1664147	1563994	1230407	6%	34%

Annexe4

Cultures	2016/2017(kg/ha)	2015/2016(kg/ha)	Moyenne des 5 dernières années kg/ha	Ecarts par rapport à 2015/2016 (%)	Ecarts par rapport à la moyenne des 5 dernières années (%)
Mil	896	813	699	-14%	7%
Sorgho	876	939	889	-7%	-1%
Mais	1 577	1 525	1374	3%	15%
Riz	3 354	3 750	3923	-11%	-15%
Arachide	818	925	802	-12%	2%
Niébé	540	508	393	6 %	37%
Coton	826	684	909	8%	-19
Sésame	500	506	463	-1%	8%
Manioc	11 097	10916	8326	2%	33%

Annexe 5 Productions 2016-2017

Cultures	2015/2016 Définitifs (en tonnes)	2016/2017 Prévisions (en tonnes)	2016/2017 Définitifs (en tonnes)	Moyenne 5 dernières campagnes (en tonnes)	(2016/2017)/ (2015/2016) (en %)	(2016/2017)/ Prévisions (en %)	(2016/2017)/ (Moyenne 5 dernières années) (en %)
Mil	749 874	698 643	651 236	563 521	-13	-7	16
Sorgho	188 500	193 452	178 028	121 458	-6	-8	47
Maïs	304 296	400 462	346 030	212 289	14	-14	57
Riz	906 348	950 779	945 617	555 399	0	-4	64
Fonio	3 228	3 757	3 757	2 026	16	0	85
Total céréales	2 152 246	2 247 094	2 124 668	1 454 692	-1	-5	43

Source : DAPSA

Annexe5bis

Cultures	2015/2016 (en tonnes)	2016/2017 Prévisions (en tonnes)	2016/2017 Définitifs (en tonnes)	Moyenne 5 dernières campagnes (en tonnes)	(2016/2017)/ (2015/2016) (en %)	(2016/2017)/ Prévisions (en %)	(2016/2017)/ (Moyenne 5 dernières campagnes) (en %)
Arachide	1 050 042	997 593	991 427	723 385	-6	-1	37
Manioc	439 571	716 807	704 794	237 442	60	-2	197
Pastèque	270 686	284 509	284 509	193 541	5	0	47
Niébé	82 875	105 906	99 924	53 744	21	-6	86
Coton	20295	17 000	15 160	26 659	-25	-11	-43
Sésame	10 376	12 051	12 051	6 078	16	0	98

Annexe6 : Production horticole

Spécifications	2014/2015	2015/2016	Variation (%)
Oignon	367 500	393 225	7,0
Pomme de terre	52 230	67 485	29,2
Tomate industrielle	57 700	32 000	-44,5
Tomate cerise	82 500	70 000	-15,2
Melon	19 000	21 500	13,2
Haricot vert	15 500	15 000	-3,2
Chou pommé	55 500	60 000	8,1
Gombo	15 000	15 000	0,0
Patate douce	35 000	70 000	100,0
Bissap	1 200	14 000	1066,7
Autres légumes	185 800	195 100	5,0
Total/Légumes	886 930	953 310	7,5
Mangue (y compris Mangue Export)	125 000	130 000	4,0
Banane	36 500	37 000	1,4
Agrumes	50 000	50 000	0,0
Autres produits fruitiers	35 000	36 500	4,3
Total Fruits	246 500	253 500	2,8
Total fruits et légumes	1 133 430	1 206 810	6,5

Source : DHORT

Annexe7:Superficies cultivées2016

Cultures	2016/2017	2015/2016	Moyenne des 5 dernières années (2011-2015)	Ecart par rapport à 2015/2016	Ecart par rapport à la moyenne des 5 dernières années
Mil	935232	922008	797910	2%	17%
Sorgho	220811	200737	135259	10%	63%
Maïs	219453	199502	151931	10%	44%
Riz	283893	237300	142421	32%	99%
Fonio	4758	4446	2884	11%	65%
Total céréales	1664147	1563994	1230407	6%	34%
Arachide	1212233	1135339	901095	7%	35%
Sésame	24123	20513	13148	18%	83%
Niébé	184956	162990	132596	13%	39%
Coton	20572	29691	29469	-31%	-30%
Manioc	63513	40268	27360	58%	132%
pastèque	19316	19729	16537	-2%	17%
Total industrielles	1524713	1378839	1120205	11%	36%